

AVENIR DU CORPS : QUI TRAVAILLE POUR LES OFFICIERS ?



scsi-pn.fr

Juin 2022

L'AVENIR DES OFFICIERS MÉRITE UNE RÉFLEXION DE FOND



Loin des rodomontades de ceux qui se réveillent tous les quatre ans à l'approche des élections professionnelles en tentant de s'approprier le travail du syndicat majoritaire, le SCIS se caractérise par sa technicité et son sérieux dans l'approche des dossiers fondamentaux pour l'avenir du corps de commandement de la police nationale.

Chacun pourra constater en consultant nos communications, les numéros successifs de *Police nouvelle* et nos interventions publiques que notre organisation a été la seule à prendre en compte les évolutions démographiques en cours et à interpellier dès 2020 l'administration sur la nécessité d'un véritable travail de prospective RH !

POURSUIVRE LA DÉFLATION DU CC : UNE IMPASSE

L'organisation minoritaire du CC, écrivant visiblement sous la dictée d'une OS du CEA de la même confédération, propose de diminuer encore le nombre d'officiers de police. Rappelons que notre corps vient d'achever une déflation sans équivalent dans la fonction publique avec moins de 8 000 officiers aujourd'hui quand nous étions encore plus de 15 000 il y a vingt ans ! Qui ne voit pas aujourd'hui que moins d'officiers c'est une organisation du travail au quotidien qui multiplie les sujétions pour ceux qui restent (permanences, astreintes...). L'objectif d'un même taux d'encadrement dans la police nationale et dans la gendarmerie nationale est aujourd'hui atteint avec la volumétrie actuelle du corps et celle du CCD.

Mais les besoins opérationnels des services importent visiblement moins à nos concurrents que le fait de pouvoir transférer en masse des postes aux majors... Revendiquer que des « *postes d'apprentissage durablement vacants* » du CC soient déflatés au CEA révèle une méconnaissance flagrante de la physionomie actuelle du corps des officiers. D'importants recrutements sont engagés depuis deux ans et vont se poursuivre avec une promotion à 400 qui rejoindra l'ENSP en septembre 2022. Alors que de tels volumes devront être maintenus en formation initiale pendant une dizaine d'années pour compenser les départs en retraite, est-ce le moment de faire disparaître inconsidérément des postes de début de carrière ?

STOP AU MÉPRIS ENVERS LES NOUVEAUX OFFICIERS

L'approche des élections professionnelles ne peut pas tout justifier. Chaque OS est en droit de défendre son projet mais parler de nos collègues des nouvelles promotions comme des « *recrutements irraisonnés* » qui tirent « *inéluçtablement le corps vers le bas et une massification stérile préjudiciable aux capitaines* » est indigne ! Au SCIS, nous n'opposons pas les officiers déjà en poste et ceux qui rejoignent notre corps dans des promotions plus importantes qu'auparavant.

LE SCIS : AGITATEUR D'IDÉES, CRÉATEUR DE PROGRÈS !